



ZINCO 98

Fiche Sécurité 16 points du 07/01/2006 – Révision 3

1 – Identification du produit et de son producteur

Nom commercial : ZINCOSIL SCURO

Code commercial : 11310/04SC (ISS registered)

Type de produit et emploi : Zinc en spray concentré (aérosol).

Producteur :

SILICONI COMMERCIALE Spa – Via Francia 4 Z.I. – 36053 Gambellara (VI) Italie.

Numéro d'urgence de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation :

0039 0 444 649 766

2- Composition / information sur les différents composants

Substances nocives contenues dans le sens de la directive 67/548/CEE et leurs relatives classifications :

15-19 % HYDROCARBURE ALIPHATIQUE

Xn Nocif N : Dangereux pour l'environnement

R38 Irritant pour la peau

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets négatifs pour le milieu marin.

R65 Nocif : peut causer des problèmes pulmonaire en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer une somnolence et des vertiges.

10-12 % TOLUENE

CAS : 108-88-3 EINECS : 203-625-9 CEE : 601-021-00-3

Xn Nocif

R20 Nocif en cas d'inhalation

1-5 % WHITE SPIRIT DESAROMATISE

CAS : 64742-88-7 EINECS : 265-191-7 CEE : ---

Xn : Nocif

R65 Nocif, peut causer des problèmes pulmonaires en cas d'ingestion.

Propulseur : F+ Extrêmement inflammable.

3- Identification des dangers

Extrêmement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Le récipient exposé à une température supérieure à 50°C peut se déformer et exploser. Irritant pour la peau.

L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertige.

Le produit est dangereux pour l'environnement, et pour le milieu marin après une exposition prolongée, le produit étant difficilement dégradable et/ou bio accumulable.

4- Mesures de premiers secours

Contact avec la peau :

Enlever le produit et laver à l'eau savonneuse.

Contact avec les yeux :

Ne pas utiliser de collyre ou de pommade. Laver immédiatement à l'eau claire pendant 10 minutes.

Ingestion : N.A (aérosol)

Inhalation :

Aérer le lieu et évacuer le patient immédiatement pour le mettre dans un lieu aéré. En cas de malaise consulter un médecin.

5- Mesure anti-incendie

Extincteur recommandé :

Poudre chimique, CO₂, eau nébulisée ou mousse.

Extincteur déconseillé :

Aucun

Risque de combustion :

Les récipients aérosols surchauffés se déforment, explosent et peuvent-être projetés à une distance notable. En cas de décomposition, il se forme des produits dangereux. Eviter de respirer les fumées.

Mesures de protection :

Équipement de protection : équipement respiratoire complet et autonome, visière avec protection du cou, veste et pantalon ignifugé avec bande de protection pour les bras, jambes et dos.

6- Mesures en cas de fuite accidentelle

Précautions individuelles : Mettre des gants, des bottes et vêtements protecteurs. Eviter d'inhaler les vapeurs.

Précautions environnementales : Intervenir pour contenir et recueillir le produit, tenir à l'écart les personnes non autorisées. Eviter que le produit aille dans les égouts ou cours d'eau.

Éliminer toute flamme et leur source. Ne pas fumer. Extraire les eaux et les sols contaminés pour les mettre dans des récipients adéquats pour centre de traitement .

Si le produit s'est propagé dans des cours d'eau, dans les égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage : Absorber la partie liquide avec des matières absorbantes comme le sable, la sciure,

7- Manutention et stockage

Précaution de manutention : récipient sous pression. Ne pas perforer ni brûler même après usage. Ne pas utiliser à proximité de flamme libre pendant l'utilisation, ne pas fumer, manger ou boire.

Conditions de stockage : stocker les récipients en position verticale, évitant la possibilité de chute ou de choc.

Protéger des rayons solaires, des sources de chaleur ou de combustion. Stocker à une température < à 50°C.

Indication pour les lieux de stockage : frais et correctement ventilé.

8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures préventives : Aérer correctement les locaux où est stocké et manipulé le produit.

A utiliser seulement dans des lieux correctement ventilés. Une ventilation localisée peut-être nécessaire pour certaines opérations.

Protection respiratoire : les niveaux de concentration dans l'air devraient être maintenus sous les limites d'exposition. S'il est demandé une protection des voies respiratoires, utiliser un masque respiratoire avec filtre type EN 371, AX.

Protection des mains : En utilisation normale il n'est pas nécessaire de recourir à des gants. En cas de contact fréquent, protéger les mains par des gants résistants aux solvants (PVC, PE, Néoprène) de classe 6 (EN 374).

Protection des yeux : utiliser des lunettes de protection (aussi latérale) si les vapeurs irritent, utiliser un masque facial respiratoire avec vision complète.

Protection cutanée : En cas de contact bref, aucune protection, à part des vêtements adéquats.

Dans le cas de contact prolongé, utiliser des vêtements, bottes, gants, visière etc... imperméable à cette matière. L'ensemble de ces protections dépend de l'utilisation faite.

Limite d'exposition aux substances contenues :

TOLUENE TLV-TWA : 188 mg/m³

WHITE SPIRIT MINERAL DESAROMATISE TLV-TWA (1700 mg/m³)

9- Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur : récipient sous pression avec base et gaz liquéfié

Odeur : caractéristique

PH : Neutre

Point d'inflammabilité : < 21°C

Température d'auto inflammation : 287 °C

Pression de la vapeur : 3-5 bars

Solubilité à l'eau : non

Solubilité graisseuse : oui

Inflammabilité : oui

10- Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : produit stable en conditions normales.

Substances à éviter : tenir à l'écart d'agents oxydants

Danger de décomposition : Ne se décompose pas en conditions normales. En cas de décomposition thermique il peut se créer des vapeurs d'acide chlorhydrique de monoxyde de carbone et des traces de phosgène.

11- Informations toxicologiques

Il faut tenir en considération la concentration des différentes substances afin d'évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition à l'aérosol.

Toxicité à exposition prolongée :

Ingestion : N.A.

LD50 Oral : N.D.

LD50 Cutané : N.D.

Inhalation : L'exposition à des concentrations élevées de vapeur influence le système nerveux avec effet de nausées, étourdissement et mal de tête. En cas d'exposition répétée et/ou prolongée cela peut entraîner des effets sur le système nerveux en général.

Effet cancérigène : aucun effet constaté

Contact avec les yeux : peut causer de petites irritations et larmes.

Contact cutané : l'exposition prolongée et répétée peut causer une irritation.

12 – Informations écologiques

A utiliser selon les caractéristiques d'application, éviter de déverser de manière importante dans l'environnement. Ne contient ni CHLORE, FLUOR, CARBURE.

Mobilité : Air grande volatilité due à la tension élevée des vapeurs.

Eau évaporation rapide mais limitée par la vitesse de diffusion dans l'eau.

Sol évaporation.

Persistence – dégradation : dégradation par photolyse. Aucun effet sur la couche d'ozone.

ODP = ZERO.

Bio dégradation : N.D. (OECD 301B)

Bio accumulation : Aucune.

Ecotoxicité : pas de substance éco-toxique.

LC50 (Poisson 96h) : N.D. EC50 (Faune 48 h) : ND EC 50 (Flore 48 h) : ND

13 – Considérations sur l'élimination

Produit : l'élimination doit être effectuée dans un lieu approprié et en respect des lois en vigueur. Le récipient exposé à des températures > 50°C peut exploser même avec un petit résidu de gaz. Le produit tel quel doit être considéré comme déchet spécial dangereux.

Emballage vide : les récipients vides, même complètement, ne doivent pas être dispersés dans l'environnement. Les récipients qui contiennent des résidus doivent être classés, stockés et envoyés à un centre de traitement adéquat.

Code catalogue Européen des déchets : l'aérosol considéré comme déchet domestique est exclu de la norme ci-dessus citée. Pour l'activité industrielle, l'aérosol peut-être classifié : 15.01.10 : emballage contenant des résidus de substance dangereuse et contaminé par ces substances.

14 – Informations sur le transport

ADR-RID

Class : 2,5 F

UN n° : 1950 aerosol

Packing group : - - - Label : <UN 1950 aerosols> Proper shipping name : AEROSOLS, flammable

Limited quantity : max 1000 ml Total gross mass of package not exceed 30 kg (ADR 2003)

IMDG-IMO

Class : 2

UN n° :1950 aerosol

Packing group : - - Label :<UN 1950 aerosols> Proper shipping name : AEROSOLS

Ems : F-D ; S-U Stowage :Category A Marine Pollutant : no

Limited Quantity :max 1000ml Total gross mass of package not exceed 30 kg (Amdt.31-02)

ICAO-IATA

Class : 2.1

UN n° : 1950 aerosol

Packing group : - - Label :<UN 1950 aerosols> Proper shipping name : AEROSOLS, flammable

Limited quantité : max 1000ml Total gross mass of package not exceed 30 kg

Aerosol (>50ml e <1000 ml)

15 – Informations sur la réglementation

Directive 1999/45/CE et 2001/60/CE (classification et étiquetage)

Symbole :

F+ Extrêmement inflammable

Expression R :

R12 Extrêmement inflammable

R52/53 Nocif pour le milieu marin, peut provoquer à long terme des effets négatifs.

R67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Expression S :

S2 Conserver à l'écart des enfants

S23 Ne pas respirer les aérosols

S51 Utiliser uniquement en un lieu bien ventilé

Dispositions spéciales (Directive CEE 94/1) Aérosols :

Récipient sous pression. Protéger des rayons solaires et ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C. Ne pas perforer ni brûler même vide. Eviter d'inhaler directement et de vaporiser dans les yeux. Ne pas vaporiser sur une flamme ou élément incandescent.

Uniquement pour utilisation professionnelle. Toute responsabilité est déclinée en cas d'utilisation impropre du produit.

F+



16- Autres informations

Principales sources bibliographiques

NIOSH – Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S – Fiche toxicologique

CESIO – Classification and labelling of anionic, non ionic surfactant (1990)

ACGIH – Valori limiti di soglia – TLV pour 1999

Directive 2001/60/CE (étiquetage des formulations dangereuses) et directive 2001/59/CE (mise à jour jusqu'à la 29^e adaptation de la directive 67/548/CE).

Fiche de sécurité rédigée selon les indications de la directive 2001/58/CE (amendement 91/155/CE)

Les informations contenues se basent sur les connaissances actuelles à la date indiquée ci-dessus.

Ces informations sont relatives au produit indiqué et n'ont pas de notions qualitatives. L'utilisateur est tenu d'avoir connaissance des ces informations selon l'application spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace tout autre édition précédente.

Légende : N.A. : Non applicable

N.D. : Non disponible

Représentation :

Sté BODI

24 Avenue Marcel Dassault – ZAC de Vaucanson

93370 MONTFERMEIL - France

T. 01.43.30.54.18 – F. 01.43.30.40.48